Zeitschrift: Verhandlungen der Schweizerischen Naturforschenden Gesellschaft. Wissenschaftlicher und administrativer Teil = Actes de la Société Helvétique des Sciences Naturelles. Partie scientifique et administrative = Atti della Società Elvetica di Scienze Naturali

Herausgeber: Schweizerische Naturforschende Gesellschaft

Band: 153 (1973)

Protokoll: 153ème assemble générale de la SHSN

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

153ème ASSEMBLEE GENERALE DE LA SHSN

Vendredi 19 octobre 1973 à 15 h. 15 à Lugano,
sous la présidence du Prof. Augustin LOMBARD, Président Central

Présents: 142 membres

Ordre du jour:

1) Rapport du Président et du Comité Central pour l'année 1972-73
2) Remise des diplômes de membre d'honneur
3) Remise du Prix Schläfli
4) Comptes 1972 et rapport des vérificateurs
5) Budget établi par le Comité Central pour 1974
6) Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du Sénat du 5.2.1972
7) Approbation du procès-verbal de la 67ème séance du Sénat
8) Rapport de la 68ème séance du Sénat du 12 mai 1973
9) Modifications des Statuts
10) Session annuelle 1974
11) Divers et propositions individuelles

La séance administrative est ouverte par le "Quatuor de l'alouette" en ré majeur Op.64 n.5 de Joseph Haydn joué par le Quartetto Monteceneri: Louis Gay des Combes, violon; Antonio Scrosoppi, violon; Renato Carenzio, alto; Mauro Poggio, violoncelle. Cette oeuvre est vivement applaudie.

Le Président ouvre la séance après le discours d'ouverture du Président annuel, M. le Conseiller d'Etat Ugo Sadis. Il souhaite la bienvenue aux délégués des autorités du Canton du Tessin, au Président annuel et à son Comité, aux délégués du D.F.I. et de la Division de la Science et de la Recherche.

1) Rapport du Président et du Comité Central pour l'année 1972/73

Mesdames,
Messieurs,

J'ai à vous rendre compte des activités du Comité Central et de l'état de notre Société, laissant au Secrétaire central et au Trésorier central le soin de vous donner des indications plus détaillées sur leurs domaines propres et répondre à vos questions.

L'information est difficile à communiquer à nos membres et à nos organismes. Il nous a été demandé de l'améliorer, surtout auprès des membres

du Sénat. Nous nous y sommes efforcés par une diffusion de documents avant la séance, des contacts personnels, des invitations à participer à des séances du C.C. et en assistant à des séances de Commissions et Sociétés spécialisées.

Celles-ci n'invitent pas toujours des membres du C.C. et les contacts ne sont pas toujours aussi étroits que nous le souhaiterions.

L'assemblée générale de ce jour est une des occasions de vous orienter directement et je salue ici les membres qui y participent. Vous aurez remarqué dans les "Actes administratifs 1972" les organigrammes et la liste des tâches et charges principales de notre Société. Ils s'ajoutent à l'article paru en juin dans "Politique de la Science" sur l'organisation et les buts de notre Société.

Cette information était nécessaire et doit servir de base aux travaux de la "Requête" dont il va être question. C'est l'état actuel de notre Société. Il correspond à nos statuts. Mais il ne correspond plus aux besoins de notre pays en matière d'organisation scientifique ni aux fonctions d'Académie. Une révision est nécessaire. Je vais y revenir.

Le Comité Central s'est occupé de nombreux problèmes dont les principaux sont les suivants:

Transformation des Commissions géologique et géotechnique

Il n'y a pas de faits nouveaux à annoncer. La transformation de ces Commissions en Service ou Office fédéral est à l'étude auprès du D.I.. Il soulève des difficultés d'emplacement, de locaux et de financement. Ces Commissions ont activement participé au projet, en accord avec le D.I..

Crédits de recherches de la SHSN et du Fonds National

Plusieurs séances de coordination ont eu lieu entre ces instances, le D.I., le Conseil de la Science, la Société Suisse des Sciences Humaines et l'Académie Suisse des Sciences Médicales et notre Secrétaire général.

Il a été établi les compétences respectives, la répartition des crédits pour les cas courants et pour un certain nombre de situations particulières telles que les projets scientifiques dans l'intérêt du pays, les bourses aux jeunes chercheurs, la représentation de la Suisse au congrès en Suisse et à l'étranger, les subventions aux périodiques scientifiques, l'aide aux jeunes, les subventions aux symposiums et à des cours au niveau de la recherche avancée, l'échange de savants suisses et étrangers, le financement de programmes nationaux et leur coordination.

Coordination des sociétés faîtières

Ces nombreuses démarches, ajoutées à celles qui ont trait à la "Requête"

ont permis d'établir des rapports utiles et fructueux avec les deux autres associations faîtières (SSSH et ASSM). Le secrétariat général commun est devenue le centre actif de nos travaux et prend d'année en année plus d'importance.

Publications - Mémoires

Un comité de publications a été créé pour une nouvelle série de Mémoires intitulée "Academia Helvetia", éditée en commun avec la SSSH.

Travaux de Commissions

Il est question de créer une Commission fédérale pour la recherche dans le domaine des Sciences de l'atmosphère. Le C.C. suit cette question et souhaite prendre une part active dans l'organisation et la coordination des recherches dans ce domaine. Quelle que soit la solution adoptée, notre Société doit être représentée pour la partie scientifique fondamentale. Elle envisage de créer une Commission des sciences de l'atmosphère.

Nous avons suivi de près les activités des commissions d'océanographie, de l'environnement, des recherches spatiales, de phytogéographie et d'Euler dont le développement a retenu toute notre attention.

Relations avec l'étranger

Celles-ci ont été l'objet des activités du C.C.. Il a délégué des membres à une vingtaine d'assemblées dans le monde entier et, en particulier, à l'Assemblée générale et annuelle de l'ICSU.

Relations avec l'UNESCO

Le Président central est membre de la Section des sciences exactes de la Commission nationale suisse de l'UNESCO.
Le Secrétaire central s'occupe des relations avec l'organisation centrale.

Protection des sites d'intérêt scientifique

L'an dernier, il a été question du site géologique du Scheidnössli, près d'Erstfeld. La dégradation du site est arrêtée; son accès reste désormais possible.

Le Mormont est un autre souci. Cette colline boisée et protégée (en théorie du moins) est menacée par une traversée routière. Des démarches ont été entreprises auprès du Département des Travaux Publics du Canton de Vaud et de son chef. Le besoin et le tracé de cette route sont impératifs aux yeux du Conseil d'Etat. Toutefois, le C.C. s'est réservé le droit de revenir sur la question. Il soutiendra toute action de la

Ligue pour la Protection de la Nature.

Préparation de la requête

Cette opération a largement occupé les séances du C.C. et a fait l'objet de réunions de coordination dont il a été question plus haut. Le Secrétaire général a accompli un travail considérable, coordonnant non seulement nos demandes mais celles de la SSSH.

En fait, la démarche des deux Sociétés faîtières remonte à 1968. Si elle n'a pas abouti, c'est que le D.I. et le Conseil de la Science lui ont opposé un certain nombre de critiques dont plusieurs revenaient à la SHSN. Le C.C. s'est donc remis au travail et a présenté les grandes lignes d'un nouveau projet au Sénat dans sa séance du 12 mai 1973. Il s'est exprimé sur les lignes générales et le Sénat les a acceptées à l'unanimité. Les membres reçurent dans la suite le projet final pour modifications, critiques et information.

Le texte définitif a été remis au Département de l'Intérieur le 20 septembre 1973, avant le délai fixé. Il était accompagné d'un résumé, traduit par la suite en français.

L'acceptation de cette requête par le D.I. était soumise à plusieurs conditions qui ont conduit le C.C. et le secrétariat général à repenser complètement les structures de notre Société. Mais cette réorganisation est si fondamentale qu'elle entraînera une révision des statuts. On voit ainsi la réaction en chaîne qui s'opère, chaque étape étant liée à la suivante: requête, réorganisation, nouveaux statuts. Le C.C. a établi un plan des délais à respecter jusqu'à la fin de son mandat, de manière à achever ce programme dans les 3 ans qui lui restent.

Réorganisation

En voici les points principaux:

- Création d'un organisme représentatif et compétent pour formuler des directives en matière de recherche scientifique et éviter la dispersion et le gaspillage.
- Meilleur système de répartition de la subvention globale
- Création d'une instance intermédiaire ("sections" avec chacune un délégué au C.C.), dans le but de bien distinguer:
  - les représentants des activités de recherche scientifique
  - les représentants des activités d'académie
  - la coordination entre ces domaines

  L'actuel Comité central fonctionnera comme bureau de cet ensemble qui devient le "grand C.C.".
- Révision du statut de membre de la SHSN en supprimant la qualité actuelle de membre et en la remplaçant par la disposition suivante:

Est membre de la SHSN celui qui fait partie d'une Société affiliée (société spécialisée, société cantonale ou régionale). Une partie de sa cotisation reviendra à l'organisation centrale.
Comme contre-partie, l'organisation centrale prévoit une aide financière aux Sociétés pour leurs publications et d'éventuelles autres activités.

Les autres points à réorganiser portent sur:

- Révision du droit de vote au niveau moyen (sections) pour leur assurer une représentation mieux répartie.
- Structurer les relations entre Commissions et Sociétés spécialisées
- Révision des compétences entre le Sénat et l'Assemblée générale
- Révision de la représentation des institutions au Sénat
- Renouvellement plus fréquent des Commissions et de leurs Présidents

Les "sections" sont réservées pour les activités suivantes:

- Relations avec les institutions étrangères, congrès etc.
- Relations avec les institutions suisses, congrès etc.
- Extension de la connaissance scientifique en Suisse; encouragement aux jeunes, recrutement, conférences itinérantes.

L'ensemble de la requête a fait l'objet d'une enquête auprès des membres du Sénat pour la période 1975 - 1979. La prospective ainsi établie est essentiellement flexible et doit permettre des adaptations annuelles. Il faut s'assurer d'une subvention globale permettant au C.C. de répartir les crédits annuellement selon les besoins, y compris la part dite "Centrale".

La requête ne comporte que des sommes globales. Il eût été imprudent de fixer trop vite leur montant, sans que n'aient été accepté les principes et le projet de réorganisation ainsi que le statut.

<u>L'administration fédérale et le Parlement doivent absolument comprendre que pour cela, il nous faut des moyens financiers accrus.</u>

La situation financière de la Confédération est actuellement très défavorable à notre sujet. Le C.C. est cependant décidé à poursuivre son programme. Il compte sur l'appui des membres de la Société et se félicite de l'encouragement que lui a valu l'opinion positive et unanime du Sénat.

La réorganisation que nous proposons n'est ni parfaite ni définitive, nous le savons. Il ne faut cependant pas que les Autorités dont nous dépendons retardent la réalisation de notre requête par des demandes supplémentaires de révision ou de réalisations plus concrètes.

Nos organisations faîtières attendent leur statut de reconnaissance et les moyens financiers pour continuer à se développer et à servir le pays.

La date du 1er janvier 1975 a été fixée et elle doit être respectée. Le C.C. travaille dans ce sens.

Crédit 1974

Le C.C. a été informé par le D.I. qu'il ne devait pas s'attendre à recevoir un crédit plus large en 1974 qu'en 1973, sauf une augmentation de renchérissement.

Notre réaction a été très vive. Le Comité Central a informé le Sénat de cette perspective et lui a proposé d'envoyer une "Résolution" au Chef du Département de l'Intérieur pour le rendre attentif aux conséquences de cette décision. En voici le texte:

> "Le Sénat de la Société Helvétique des Sciences Naturelles, réuni le 12 mai 1973 à Berne, a pris connaissance du contenu de la lettre adressée par le Département fédéral de l'Intérieur à son Président central en date du 24 avril 1973, l'informant que le crédit 1974 qui lui est réservé, ne sera probablement guère augmenté en valeurs réelles par rapport à celui de 1973.
>
> Le Sénat ne peut admettre une mesure aussi absolue sans examen préalable du budget de la SHSN qui sera proposé pour 1974. Il demande instamment au Département fédéral de l'Intérieur que ce budget soit discuté et qu'un crédit correspondant au besoin réel de la SHSN soit accordé.
>
> Dans la situation qui résulte du Budget de 1973, la SHSN ne peut pas réaliser le développement nécessaire, développement que le DFI lui demande dès maintenant et dont la SHSN est responsable. La SHSN se trouve donc confrontée avec la menace d'une paralysie de son activité actuelle pour ne pas parler de son extension indispensable.
>
> Bien que conscient des limites du budget total de la Confédération, le Sénat de la SHSN estime que la politique de la science et l'appui aux sociétés faîtières, affirmés par le DFI, doivent s'accompagner des moyens financiers correspondants."

Il est clair que le Département des Finances est également responsable. Le Sénat a approuvé la démarche à la presqu'unanimité.

Nous avons demandé une entrevue au Chef du D.I. et à celui des Finances. Seul le premier était là, le second s'étant fait remplacer. Nous nous sommes trouvés en face d'un refus monolithique de donner suite à notre démarche.

M. le Conseiller fédéral Tschudi nous a répondu récemment. Tout en reconnaissant le rôle de notre Société, il convient que la somme qui nous est allouée est insuffisante. Mais nous devons nous estimer heureux de ce que nous accorde la Confédération pour 1974, soit 1,72 Mio., comprenant un accroissement de 11 % par rapport à 1973.

Il était nécessaire de vous mentionner ce qui s'est passé pour vous montrer les difficultés financières dans lesquelles nous nous trouvons.

J'arrête ici mon rapport car le temps me manque pour poursuivre. L'essentiel vous a été dit. J'attends vos remarques, vos critiques et souhaite votre approbation. Elle est nécessaire pour poursuivre notre programme et donner du poids à nos démarches.

Remerciements

Je saisis cette occasion pour exprimer ma gratitude aux membres du C.C., à notre secrétaire Mlle Vogel et au Secrétariat de Berne, le Dr B. Sitter et Mlle Burkard. On parle d'un système de milice pour nos activités mais on oublie que cette dernière année a été une période de mobilisation générale. Je pense que les membres de ce C.C. ont été près des limites de prestations acceptables. Celles-ci ont consisté en une séance par semaine, sans parler du travail courant et des activités supplémentaires auprès du D.I., du C.S., du FN, de nos Commissions et d'Institutions étrangères.
Nous avons institué des "journées de réflexion" qui nous ont permis de penser au présent et à l'avenir de notre Société. Elles ont atteint leur but.

A chacun, j'adresse en votre nom, mes sincères remerciements. Je rends hommage à l'esprit collégial qui règne sur nos séances et sur la collaboration avec les instances dirigeantes de la politique scientifique suisse, le Président de la SSSH, le Président du CS, celui du Conseil de la Recherche du FN, le Directeur de la Division de la Science et de la Recherche du D.I. et leurs collaborateurs avec lesquels nous avons d'utiles contacts.

En votre nom également, je remercie les Présidents des Commissions qui se dévouent généreusement à leurs tâches, sans démonstrations spectaculaires.

La Société Neuchâteloise des Sciences naturelles a offert à notre Assemblée un ouvrage contenant le catalogue des archives de Louis Agassiz. Nous la remercions de sa générosité.

Ce rapport ne serait pas complet si je n'exprimais pas les sentiments de notre Société à M. le Conseiller fédéral Tschudi et nos regrets à la nouvelle de son départ du Conseil fédéral. Si nos démarches pour élargir nos crédits n'ont pas abouti, nous lui devons par contre une compréhension pour la situation des Sociétés faîtières et leur demande de statut à venir.

Je me vois obligé de jeter une ombre sur mes propos en regrettant l'absence, maintenant chronique, des parlementaires délégués du Conseil fédéral à nos séances du Sénat. Il y a un contact à reprendre ce qui n'est pas facile.

J'aurai demain l'occasion de remercier les organisateurs de cette Assemblée annuelle; je ne les oublie pas.

Le présent rapport appelle certainement des discussion avant d'être soumis au vote de l'assemblée.

Je vous remercie de votre attention.

Le rapport est soumis à la discussion et au vote. Il est accepté avec deux abstentions.

2) Remise des diplômes de membre d'honneur

Les diplômes de membre d'honneur sont remis à:

Prof. Fritz BALTZER, Berne
Prof. Emile CHERBULIEZ, Conches
Prof. Paul MICHOT, Liège
Prof. Alexandre von MURALT, Berne

en reconnaissance des services rendus aux sciences en général et à la SHSN en particulier.

3) Remise du Prix Schläfli

Ce prix ne peut être décerné étant donné qu'il n'y a pas eu de Manuscrits présentés. Le Prix est remis à l'année 1974.

4) Comptes 1972 et rapport des vérificateurs

Les comptes 1972 et le rapport des vérificateurs ont paru dans les actes. Ils sont soumis à l'approbation et acceptés à l'unanimité.

5) Budget établi par le Comité Central pour 1974

Le budget 1974 avait été adressé à tous les membres en même temps que le programme de l'Assemblée annuelle. Le Trésorier ouvre la discussion.

Le budget est accepté.

6) Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du Sénat du 5.2.1972

Le P.V. a également paru dans les Actes. Il est approuvé à l'unanimité.

7) Approbation du procès-verbal de la 67ème séance du Sénat du 13.5.72

Il est accepté à l'unanimité.

8) Rapport de la 68ème séance du Sénat du 12 mai 1973

Ce rapport a été adressé, en même temps que le programme définitif, à tous les membres de la Société. Le Président le soumet à la discussion, mais personne ne demande la parole.

9) Modifications des statuts

Les nouvelles rédactions suivantes sont acceptées avec une abstention:

Page 9

par. 31, al. 2

"La direction centrale se compose du président, du vice-président, du secrétaire, du trésorier et d'assesseurs. Le secrétaire général assiste d'office à toutes les délibérations de la direction centrale avec voix consultative."

Page 10

par. 33, c)

"Fixation des salaires des fonctionnaires permanents de la société ainsi que d'autres honoraires."

Page 11

par. 37

"Chaque commission doit tenir au moins une séance plénière par année et y inviter un membre du Comité Central. Le C.C. peut accorder des dérogations."

Page 12

par. 40

Le C.C. propose de supprimer ce paragraphe.

Page 13

par. 43, al. 1

"Commission des mémoires" remplacée par "Commission des publications".

Page 16

par. 53, dernier al.

"Les comptes communiqués au Département fédéral de l'Intérieur doivent être signés par le président de la commission qu'ils concernent."

10) Session annuelle 1974

Elle aura lieu du 11 au 13 oct. 1974 à Neuchâtel, avec le Comité annuel suivant:

Président d'honneur:	M. François JEANNERET, Conseiller d'Etat
Président:	Prof. Raphaël TABACCHI
Vice-Présidents:	Prof.Willy FORM M. Francis PERSOZ
Secrétaire:	Prof. Paul-André SIEGENTHALER
Locaux:	Prof. André JACOT-GUILLARMOD
Programme des dames:	Prof. Elisabeth HOETER
Logement:	M. Alex BILLETER
Excursions:	M. Eric NUSSBAUMER
Autres membres:	M. Eric BEURET Prof. Frédéric CHIFFELLE Prof. Eric JEANNET Prof. François SIGRIST Prof. Claude VAUCHER

11) Divers et propositions individuelles

11.1) Communications du Secrétaire Central

Le C.C. s'est proposé comme but d'intensifier les relations avec l'étranger sur la base des liaisons déjà existantes avec les organisations non-gouvernementales et les Académies des pays limitrophes ou européens tout court. Les relations avec les USA se sont réalisées à travers la Société Américano-Suisse qui maintenant, toutefois, a subi un changement d'organisation.

Une première réunion des présidents des comités nationaux a bien montré l'intérêt des scientifiques suisses pour les problèmes et plans scientifiques internationaux. Cette intensification a malheureusement reçu un coup de frein à la suite des restrictions budgétaires en 1972 et 1973.

La SHSN a, malgré ces difficultés, décidé d'adhérer au SCOR et au SCOPE (Scientific commission on Problems of the Environment).

Le Secrétaire central a représenté la Suisse à l'Assemblée générale de l'ICSU qui a eu lieu à Helsinki en 1972. L'ICSU a décidé de coopérer avec l'UNESCO sur le plan scientifique pour l'environnement et de préparer un programme scientifique pour 1976. La Suisse ne pourra pas rester en dehors de ces problèmes, en tant que nation industrialisée. Elle est menacée, comme tous les pays industrialisés, de perdre son patrimoine naturel.

Le rôle de la SHSN, comme coordinatrice entre les sciences

appliquées, les services fédéraux et les sciences fondamentales est de la plus haute importance.

La séance est levée à 16 h.30.